



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 79341

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les dispositions de la loi de finances instaurant le crédit d'impôt pour l'installation de chauffage à énergie renouvelable. Cependant, le système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux ne bénéficie pas de crédit d'impôt. Cette méthode permet pourtant une réelle économie d'énergie de l'ordre de 70 % et participe donc à la lutte contre la pollution et le gaspillage des énergies. C'est pourquoi il lui demande si une telle disposition est envisagée.

Texte de la réponse

La création ou l'extension d'un crédit d'impôt doit rester exceptionnelle, compte tenu du caractère complexe et dérogoire d'une telle mesure, et être réservée à des projets porteurs de sens pour la réalisation desquels le recours à la dépense publique par la voie fiscale est strictement nécessaire. Ainsi, l'objectif du crédit d'impôt orienté vers le développement durable et les économies d'énergie est, d'une part, d'améliorer significativement la qualité de l'isolation thermique et l'efficacité des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et, d'autre part, d'encourager l'acquisition d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, si l'installation de ventilations mécaniques contrôlées à double flux peut induire des économies de chauffage individuel, elle suppose néanmoins, dans le cadre de l'habitat collectif, une consommation importante d'énergie non renouvelable. Dans ces conditions, la mise en place d'un avantage fiscal en faveur des particuliers qui font procéder à l'installation de ces équipements n'apparaît pas opportune.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79341

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10946

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4424